



Acteur et réalisateur de ma vie

Le présent contrat de prestation de service est conclu entre :

D'une part :

INDEPENDANCEWAY

37 boulevard Raymond Poincaré

55000 BAR-LE-DUC

N° de Siret 399 476 860 00057

Représenté par Monsieur Philippe VILLERMAUX

En sa qualité de Dirigeant

Ci-après désigné " Indépendance Way "

Et d'autre part, le bénéficiaire de ce contrat :

M. *, Mme*, Mlle*, NOM et prénom.....

Profession

Adresse

CP Ville Tél fixe

Courriel Tél Portable

(* Rayer les mentions inutiles)

Ci-après désigné le " bénéficiaire de ce contrat "

Article 1 : Objet du contrat - nature et objectifs

Le présent contrat a pour objet la réalisation d'une session de trois journées consécutives de type séminaire et intitulée : « ACTEUR ET REALISATEUR DE MA VIE ».

La session permet l'acquisition d'outils de base, dans le domaine de la communication.

La nature de ces journées est essentiellement centrée sur la qualité de la communication interpersonnelle.

Son objectif est entre autres de permettre à chacun de mieux identifier ses capacités et de mieux mobiliser ses propres ressources.

Un programme détaillé et plus précis est joint à ce contrat.

la liberté d'avancer



Article 2 : Engagement du bénéficiaire de ce contrat

Le bénéficiaire de ce contrat s'engage à :

- ↪ être présent aux dates, lieux et horaires prévus à l'article 3 ;
- ↪ régler le montant convenu de la prestation selon les modalités précisées à l'article 6.

Article 3 : Dates, horaires et lieu de réalisation

Dates :

- jeudi 2, vendredi 3 et samedi 4 janvier 2020 ;

Horaires : 10h00 à 18h00, accueil à partir de 9h30 ;

Lieu : 37 boulevard Raymond Poincaré, 55000 BAR-LE-DUC ;

Repas et hébergement : non résidentiel, à la charge du participant.

Article 4 : Animation

La préparation et l'animation de ces journées sont réalisées par :

- Philippe VILLERMAUX : Codirigeant du réseau **INDEPENDANCEWAY** ; Thérapeute et enseignant en PNL Humaniste Intégrative ; Maître-Praticien en PNL et en Hypnose Ericksonienne.
- Marie-Pierre CORDIER-VILLERMAUX : Codirigeante du réseau **INDEPENDANCEWAY** ; Thérapeute et enseignante en PNL Humaniste Intégrative ; Maître-Praticien en PNL et en Hypnose Ericksonienne.

Article 5 : Engagement d'Indépendance Way :

- ↪ accueillir les participants dans le respect des règles éthiques des métiers de la relation d'aide et de la charte déontologique de la FF2P ;
- ↪ fournir, à l'issue des trois journées, une attestation de participation ainsi qu'une facture acquittée.

Article 6 : modalités financières et d'inscription

- Le coût de l'ensemble de ces trois journées est de 460,00 €

L'inscription est enregistrée à réception d'un chèque d'acompte de 200,00 €, adressé à INDEPENDANCEWAY, en même temps que l'exemplaire du contrat dûment rempli et signé.

Le solde est versé le premier jour de la formation en un chèque de 260,00 €, et mis à l'encaissement à l'issue de la session.

NB : les facilités de paiement décrites dans cet article ne sont pas assimilables à une opération de crédit.

- Invitation statut VIP : j'ai déjà participé à ce séminaire ou j'ai moins de 25 ans à ma date d'inscription (date de naissance à nous indiquer :).



Article 7 : Conditions de participation - délai de rétractation

La participation du bénéficiaire de ce contrat est librement consentie, et celui-ci s'oblige à respecter les modalités décrites dans ce contrat.

À compter de la date de signature du présent contrat, le bénéficiaire de ce contrat a un délai de 15 jours pour se rétracter. Il en informe **INDEPENDANCEWAY** par lettre recommandée avec accusé de réception, et dans ce cas, aucune somme ne lui est exigée.

Article 8 : Interruption du contrat

En cas de rupture anticipée de ce contrat pour un cas de force majeure, le contrat est alors résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur, précisée à l'article 6.

Article 9 : Difficultés nées de ce contrat

Les parties conviennent de régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir à propos tant de la portée que de l'exécution de bonne foi du présent contrat. Pour cela, ils devront désigner un conciliateur judiciaire.

Si cette conciliation échouait, le litige serait alors soumis au Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc.

Fait en deux exemplaires et sur trois pages, à * le *

* Lieu de signature des contrats (le plus souvent votre ville d'habitation) et date du jour de signature des contrats.

Pour **INDEPENDANCEWAY** :

Cachet et signature

Nom, prénom et qualité du signataire :

Philippe VILLERMAUX,
Dirigeant du réseau **INDEPENDANCEWAY**

Le bénéficiaire de ce contrat :

Nom et prénom :

Signature, précédée de la mention manuscrite : " Bon pour accord "

Veillez nous retourner :

Cet exemplaire de contrat, dûment complété, daté et signé, ainsi que le chèque d'acompte libellé à l'ordre d'**INDEPENDANCEWAY**.

Nous vous adresserons votre exemplaire signé par retour de courrier.